

[TRIBUNE] La République ne peut pas abandonner ses victimes

Une société qui laisse ses victimes sans réponse, abdique et se dirige immanquablement vers le chaos.



Ce mercredi 8 octobre, à Montpellier, le syndicat de police Unité a organisé une distribution de tracts devant la gare Saint-Roch. Leur slogan, « *Victimes abandonnées, et si c'était vous ?* », a résonné comme un véritable cri d'alarme. Car derrière ces mots se cache une réalité glaçante : des millions de procédures en attente, des victimes qui ne voient jamais leurs plaintes aboutir, des enquêteurs épuisés, contraints de travailler avec des moyens obsolètes et parfois totalement inadaptés ; enfin, des personnels démotivés qui furent désormais la filière d'investigation de la police nationale, hier encore la plus prestigieuse.

Une crise majeure de la police judiciaire

Cette mobilisation n'est pas un simple geste corporatiste. Elle traduit une crise majeure de la police judiciaire au sein de la police nationale. Une crise qui fragilise le pacte républicain lui-même, car une Justice lente, inaccessible et *in fine* inefficace est une Justice qui nie les droits des citoyens. En particulier en novembre 2023, lors de la réforme

de la police nationale, des policiers actifs et retraités, mais aussi des magistrats et des avocats, avaient été nombreux à rappeler que la sécurité et la justice sont les deux piliers indissociables de l'État de droit. Que l'impuissance de l'institution policière face à l'explosion de la criminalité et des contentieux nourrit le sentiment d'abandon des Français et encourage les criminels. Les chiffres de la délinquance n'ont cessé, au cours de ces dernières années, de leur donner raison.

L'impact délétère de [la réforme](#) mise en place il y a deux ans, sur laquelle il est impératif de revenir, n'a fait qu'aggraver une situation déjà extrêmement tendue. Mais aujourd'hui, faute d'enquêteurs en nombre suffisant et de moyens adaptés, les victimes perdent confiance, les délinquants gagnent en impunité et l'autorité de l'État s'effrite. Ainsi ne s'agit-il pas seulement d'une question de gestion interne mais surtout d'un enjeu politique majeur : il est devenu urgent de restaurer la crédibilité de la puissance publique.

Il faut un recrutement massif d'enquêteurs

Les policiers de terrain réclament un plan d'urgence. Cela suppose un recrutement massif d'enquêteurs, mieux formés et dont les fonctions et les missions doivent être valorisées. Une modernisation rapide et effective des outils numériques et techniques afin de traiter efficacement les procédures, en particulier pour résorber au mieux le contentieux actuel qui s'élève, rappelons-le, à trois millions de procédures en attente. Et il ne cesse de s'accroître ! Une réforme structurelle et législative du traitement des enquêtes en vue de leur simplification pour réduire les délais et recentrer les policiers sur leur cœur de mission et les infractions les plus graves. Ces mesures ne sont pas des privilèges accordés à une profession, elles sont une exigence démocratique. Car derrière chaque dossier en souffrance, il y a une victime qui attend réparation, une famille qui espère la vérité, une société qui réclame justice.

Le regard que nous devons porter aujourd'hui est simple : la République ne peut pas, ne doit plus, abandonner ses victimes. Les policiers qui alertent ne défendent pas seulement leurs conditions de travail, ils défendent l'idée même d'un État protecteur qui est en voie de disparition. La sécurité ne doit pas être un luxe réservé à quelques privilégiés des « beaux quartiers », c'est un droit fondamental pour tous. Ignorer cette crise reviendrait à accepter, comme c'est déjà le cas dans de nombreux territoires de notre pays, que la loi ne s'applique plus partout, ni pour tous.

Il est grand temps que les pouvoirs publics entendent ce signal d'alarme. Car une société qui laisse ses victimes sans réponse est une société qui abdique et se dirige inmanquablement vers le chaos.

 bvoltaire.fr/tribune-la-republique-ne-peut-pas-abandonner-ses-victimes

Article publié par : Olivier Damien

Article publié le 12 octobre 2025